



**OBJET : Circulation N951 rue d'Anthée à Anhée
Rabotage pose d'asphalte**

Le Collège Communal,
-Attendu que la société dénommée « SOTRAPLANT SA » procède à des travaux consistant au rabotage et à la pose d'asphalte au niveau de la N951, à hauteur de la bk 16600 ;
-Attendu que la bonne réalisation de ces travaux nécessite l'occupation d'une bande de circulation et ce, à hauteur du chantier ;
-Attendu qu'il convient dès lors de prendre toutes les mesures de sécurité qui s'imposent dans ce cadre ;
-Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;
-Vu l'Art 133, al.2 et 135, par.2 NLC.

ARRETE:

Art.1°: Du 16 juin 2023, 06hrs, au 19 juin 2023, 18hrs, la circulation des véhicules sera limitée à une seule bande de circulation, rue d'Anthée (N951), à hauteur de la bk 16600.

Art.2°: Cette mesure sera réglemantée au moyen de feux tricolores avec décompteur.
Surveillant des travaux : SOTRAPLANT SA, M. Alan Sipelier : 081/65.63.03.

Art.3°: Les infractions aux présentes dispositions seront punies des peines prévues aux lois et règlements qui s'appliquent en la matière.

Art.4°: Copie de la présente sera adressée à Mr le Président du Tribunal de 1ère Instance à DINANT, à Mr le Juge de Police à DINANT, au Responsable du service de coordination de la Zone de Police Haute Meuse, au Responsable de la Zone de Secours DINAPHI, à la Police Locale, au SPW (M. Gaballo), ainsi qu'à l'Entrepreneur chargé d'effectuer les Travaux SOTRAPLANT SA.

La Directrice Générale,

Françoise Septon.

Par le Collège,



Anhée, le 13/06/2023.

Le Bourgmestre,

Luc Piette.

PUBLICATION: Le Bourgmestre certifie que l'ordonnance ci-dessus a été publiée au vu de la loi, le 14/06/2023.

Le Bourgmestre,



Luc Piette.